



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202527-DE

**S<sup>2</sup>LO**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
CORREZE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT-ROBERT  
SÉANCE DU 26 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à 19 heures et vingt-deux minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

**PRESENTS** : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, M Laurent FAUCHER, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Sylvie FOUQUET et Mme Stéphanie COLAS.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Olivier DESMAISON donne pouvoir à Mme Josy ACHARD ;  
Mme Lily MOLENKAMP donne pouvoir au Maire.

**ABSENTS NON-EXCUSÉS** : M Christophe MESMIN et Mme Laetitia MAURI.

**Date de la convocation**

19/09/2025

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Josy ACHARD

**Délibération n°2025\_27**

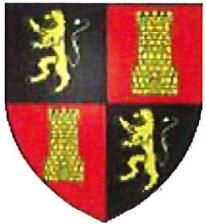
**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 - MODIFICATION**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Considérant les éléments suivants :

**1- Sur la détermination du résultat de fonctionnement**

année précédente	année courante	résultat cumulé
52 618,65	75 957,47	128 576,12



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202527-DE

**S<sup>2</sup>LO**

## 2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé	
2 349,67	-88 320,88	-85 971,21	<i>Compte 001</i>

Restes à réaliser dépenses

26 658.00
-59 313.21

Restes à réaliser recettes

Besoin réel (signe -)

## 3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire

	59 313.21	<i>Compte 1068</i>
Affectation compl. en réserves	0,00	<i>compte 1068</i>
Report à nouveau créditeur	69 262.91	<i>Compte 002</i>
Déficit à reporter		<i>Compte 002</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à SAINT-ROBERT, le 26 septembre 2025

Le Maire,  
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
CORREZE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202528-DE

**S<sup>2</sup>LO**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ROBERT SÉANCE DU 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à 19 heures et vingt-deux minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

### Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

**PRESENTS :** M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, M Laurent FAUCHER, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Sylvie FOUQUET et Mme Stéphanie COLAS.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Olivier DESMAISON donne pouvoir à Mme Josy ACHARD ;  
Mme Lily MOLENKAMP donne pouvoir au Maire.

**ABSENTS NON-EXCUSÉS :** M Christophe MESMIN et Mme Laetitia MAURI.

### Date de la convocation

19/09/2025

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Josy ACHARD

### Date d'affichage

19/09/2025

### Délibération n°2025\_28

#### TRAVAUX DE VOIRIES RUE DES BERNARDOUX ET PUY DE GUIMONT – PRÉVOIR IMPUTATION

Les entreprises EUROVIA et FREYSSINET LALIGAND BTP ont réalisé des travaux de voiries pour améliorer les routes au Puy de Guimont et aux Bernardoux.

Actuellement, il n'y a pas de disponibilité des crédits au compte 21. Par conséquent, impossible de régler les factures. La trésorerie propose d'imputer ces factures de travaux voiries au compte 2151.



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202528-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à SAINT-ROBERT, le 26 septembre 2025

Le Maire,  
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
CORREZE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202529-DE

**S<sup>2</sup>LO**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### de la Commune de SAINT-ROBERT SÉANCE DU 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à 19 heures et vingt-deux minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

#### Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

**PRESENTS :** M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, M Laurent FAUCHER, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Sylvie FOUQUET et Mme Stéphanie COLAS.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Olivier DESMAISON donne pouvoir à Mme Josy ACHARD ;  
Mme Lily MOLENKAMP donne pouvoir au Maire.

**ABSENTS NON-EXCUSÉS :** M Christophe MESMIN et Mme Laetitia MAURI.,

#### Date de la convocation

19/09/2025

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Josy ACHARD

#### Délibération n°2025\_29

#### FDEE – EXTENSION DE L’ÉCLAIRAGE RUE EDOUARD BLANCHARD

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, l'installation d'un lampadaire sera nécessaire dans le virage de la rue Edouard Blanchard car ce virage n'était pas éclairé.

Le montant des travaux est de : 7 291.58 €

Le reste à réaliser de la Commune s'élève à : 3 948 €



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202529-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à SAINT-ROBERT, le 26 septembre 2025

Le Maire,  
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
CORREZE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202530-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT-ROBERT  
SÉANCE DU 26 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à 19 heures et vingt-deux minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

**PRESENTS** : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, M Laurent FAUCHER, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Sylvie FOUQUET et Mme Stéphanie COLAS.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Olivier DESMAISON donne pouvoir à Mme Josy ACHARD ;  
Mme Lily MOLENKAMP donne pouvoir au Maire.

**ABSENTS NON-EXCUSÉS** : M Christophe MESMIN et Mme Laetitia MAURI.

**Date de la convocation**

19/09/2025

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Josy ACHARD

**Date d'affichage**

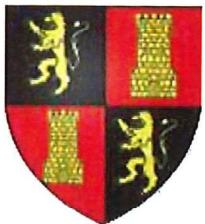
19/09/2025

**Délibération n°2025\_30**

**AGGLOMERATION DE BRIVE – APPROBATION DE LA CONSTITUTION D’UN  
GROUPEMENT DE COMMANDE**

Les bâtiments recevant du public (ERP) et les bâtiments régis par le code du travail sont soumis à des obligations de vérification réglementaires et périodiques.

Ces vérifications concernent notamment des installations électriques, gaz, chauffage, cuisson, ascenseur, portes automatiques, appareil de levage, désenfumage, système de sécurité incendie et installations supérieures à 1 mégawatts,...



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202530-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Dans un intérêt économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive se propose de monter un nouveau groupement de commande pour renouveler ce marché de prestations et de vérifications techniques qui porteront sur environ 430 bâtiments.

Le groupement comprendra :

- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive,
- Les communes d'Allassac, Brive-la-Gaillarde, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint-Bonnet La Rivière, Saint-Cyr la Roche, Saint-Pardoux de l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Fréole, Turenne, Vars-sur-Roseix, Vignols.
- Le CCAS de BRIVE

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive sera coordinatrice du groupement. Ce marché comportera un lot unique et sera de type marché à bons de commande avec un montant maximum pour chaque commune, suivant la procédure d'Appel d'Offre Européenne conformément aux articles R2162-2 2, R2162-4 2, R2162-12, R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il sera conclu pour les exercices 2026/2027/2028/2029.

COMMUNE	Montant total HT du marché (estimé pour les 4ans)	Montant total TTC du marché (estimé pour les 4ans)	Montant total HT du marché (MAXI pour les 4ans)
SAINT-ROBERT	2 016.00 €	2 419.20 €	4 368.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, les communes d'Allassac, Brive-la-Gaillarde, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint-Bonnet La Rivière, Saint-Cyr la Roche, Saint-Pardoux de l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Fréole, Turenne, Vars-sur-Roseix, Vignols, le CCAS de Brive, ainsi que la convention s'y afférant,
- De désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres de la commission d'Appel d'Offres de la ville de Brive pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,  
Monsieur Jacques VEYSSIERE en tant que TITULAIRE ;  
Monsieur Jean-Daniel VILATTE en tant que suppléant,
- D'autoriser le lancement d'un appel d'offre européen,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et marchés relatifs à



Commune de Saint-Robert  
cette opération,

- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'imputer les dépenses correspondantes aux natures 6156 et 2158.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à SAINT-ROBERT, le 26 septembre 2025

Le Maire,  
Claude ACHARD



Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202530-DE

**S<sup>2</sup>LO**



Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
CORREZE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202531-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT-ROBERT  
SÉANCE DU 26 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à 19 heures et vingt-deux minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

**PRESENTS** : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, M Laurent FAUCHER, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Sylvie FOUQUET et Mme Stéphanie COLAS.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Olivier DESMAISON donne pouvoir à Mme Josy ACHARD ;  
Mme Lily MOLENKAMP donne pouvoir au Maire.

**ABSENTS NON-EXCUSÉS** : M Christophe MESMIN et Mme Laetitia MAURI.

**Date de la convocation**

19/09/2025

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Josy ACHARD

**Date d'affichage**

19/09/2025

**Délibération n°2025\_31**

**DON DE L'ŒUVRE DE LA CHAPELLE À LA COMMUNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2541-12,

Monsieur le maire communique au conseil municipal l'acte public reçu par Monsieur Sacha GHILARDI le 15 août 2025, par lesquels Madame HAMPIKIAN Sylvie élue de la commune, Monsieur ACHARD Claude, Maire de la commune, Monsieur DESMAISON Olivier et Monsieur



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250926-202531-DE

**S<sup>2</sup>LO**

LUÇON Jean-Pierre, élus de la commune ont fait donation entre vifs à la commune de SAINT-ROBERT, sans aucune charge ni condition, d'une somme de 500 euros.

Le conseil municipal,

Considérant que la donation dont il s'agit n'impose ni charges, ni conditions à la commune ; que la situation de fortune du donateur lui permet de faire cette libéralité sans nuire à sa famille,

Accepte la donation faite à la demande d'Olivier DESMAISON par Monsieur Sacha GHILARDI pour l'œuvre « Adam et Eve ».

M. LUÇON, Mme HAMPIKIAN et M. ACHARD ne prenant pas part au vote, sortent de la salle. Mme ACHARD Josy demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à SAINT-ROBERT, le 26 septembre 2025

Le Maire,  
Claude ACHARD

